

Service Public de l'Emploi

CAP EMPLOI



CHAMPS D'INTERVENTION

- Tous types de handicaps.

INTERLOCUTEURS

Directrice Cap emploi Gard :

Mme Hens, 06 04 59 16 13


Nîmes : Mme Luis, 06 04 59 16 31


Alès : Mme Arfouni, (Insertion pour les demandeurs d'emploi)
06 04 59 16 25

DISPOSITIFS PROPOSÉS

- Cap emploi est prescripteur des aides spécifiques (AGEFIPH, FIPHFP, OETH) et de tous les dispositifs proposés par pôle emploi.

BON À SAVOIR !

 **Intervention** dans les différentes SIAE afin de **sensibiliser** à la question du handicap

 Participation au **DUODAY**, SEEPH (Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées).

<https://duoday.fr>

PRESTATIONS

- Compenser le handicap, aménager le poste.
- Conserver un emploi / maintenir dans l'emploi.
- Organiser une médiation dans une entreprise.
- Construire un nouveau projet professionnel / trouver un autre emploi / aider à la création d'une activité pour une personne en situation de handicap
- Faire reconnaître le handicap (RQTH).
- Mettre en place des actions de recrutement en faveur des personnes en situation de handicap.
- Informer sur l'obligation d'emploi et aider à y répondre.
- Sensibiliser et informer sur le handicap.
- Aider à la recherche de formation, sécuriser ou aménager un parcours de formation à destination d'une personne en situation de handicap.
- Anticiper l'inaptitude ou les situations à risques.
- Inclure le handicap dans une politique d'entreprise, mettre en place un poste de représentant.
- Mettre en place les conditions pour sous traiter auprès du secteur protégé ou mettre en place des contrats de mise à disposition.
- Financer l'amélioration du cadre de travail des personnes en situation de handicap.
- Mettre en place des séances "découverte métiers" (stages, semaine d'essai, immersions...) pour consolider le parcours professionnel.
- Développer le réseau d'acteurs du handicap d'une entreprise ou d'une structure.

AUTRES PRESTATIONS

- Bénéficier, sous conditions, des prestations et aides financières de l'Agefiph et du Fiphfp en lien avec le handicap et en complément des dispositifs emploi/formation/santé au travail ouverts à tous.
- Mise en place d'un référent pour la personne et pour l'employeur pendant toute la durée de l'accompagnement.
- Conseil des orientations vers la prestation d'appui spécifique